Département VENDÉE Arrondissement Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de SOULLANS

Séance du 14 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du conseil : 7 mars 2024

Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

<u>Présents</u>: MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - BRILLET L. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - M. TESSIER P. - Mmes - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mme ROUSSET C.

<u>Absents</u>: Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. – Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. CROCHET B. - M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. BERTHOMÉ F. - Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

<u>2024.32 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code</u> Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

 DE PRENDRE ACTE de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 2 0 MARS 2024

ID: 085-218502847-20240314-DEL2024_32-DE

URBANISME

N° de décision	Date de dépôt	Références cadastrales	Date de décision de l'autorité	Décision de l'autorité	
57	08/12/2023	AK 346	08/12/2023	Renonciation	
58	21/12/2023	AS 224	22/12/2023	Renonciation	
59	22/12/2023	AT 547-548-549	22/12/2023	Renonciation	
60	29/12/2023	BC 163	29/12/2023	Renonciation	
1	05/01/2024	AO 169	09/01/2024	Renonciation	
2	05/01/2024	AO 169	09/01/2024	Renonciation	
3	11/01/2024	AP 146-151-414	12/01/2024	Renonciation	
4	19/01/2024	AS 268-269	23/01/2024	Renonciation	
5	26/01/2024	AK 342	26/01/2024	Renonciation	
6	16/02/2024	AK 366	20/02/2024	Renonciation	
7	29/02/2024	AO 382	05/03/2024	Renonciation	
8	29/02/2024	AM 52	05/03/2024	Renonciation	
9	22/02/2024	AV 100-101	05/03/2024	Renonciation	
10	22/02/2024	AV 86	05/03/2024	Renonciation	

FINANCES

Objet	Section	Montant	Chapitre	Nature	Fonction
Prélèvement fiscalité : FPIC	Fonctionnement	+ 23 200,00 €	014	7392221	01
Prélèvement fiscalité :TEXC	Fonctionnement	+ 7 200,00 €	014	739118	01
Autres charges de gestion courante	Fonctionnement	- 30 400,00 €	65	65748	01

Objet	Section	Montant	Chapitre	Nature	Fonction
Titres annulés s/ex. Ant.	Fonctionnement	+ 100,00 €	64	673	01
Fournitures	Fonctionnement	- 100,00€	011	60632	01

VOTE:

POUR: 25

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits, Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ